



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-390**

Séance publique du

28 septembre 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180928- lmc1138021-DE-1-1
Date de signature : 02/10/2018
Date de réception : mardi 2 octobre 2018
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTERE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNED ✓ - COMPTE RENDU AFFICHE ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTROLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : OPERATION D'AMENAGEMENT PÔLE NUMERIQUE SMAC - ADOPTION DU COMPTE
RENDU FINANCIER ANNUEL 2017**

Le 28 septembre 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 21/09/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Maurice CHAZEAU à Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI.

Secrétaire : Jean Boulhol

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Urbanisme et Aménagement
Opérations d'aménagement

Nomenclature : 8.4
Aménagement du territoire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2018

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ
CO-RAPPORTEUR(S) : M. GALLESE Alexandre

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : OPERATION D'AMENAGEMENT PÔLE NUMERIQUE SMAC - ADOPTION DU
COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL 2017- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Conformément aux dispositions de la convention de concession d'aménagement du Pole Numérique/SMAC signée le 19 aout 2013, la SPLA « Pays d'Aix Territoires » a communiqué à la Ville d'Aix-en-Provence le Compte Rendu Financier Annuel pour l'année 2017 joint en annexe.

Le bilan fait ressortir un résultat d'exploitation à l'équilibre. En effet, le montant des dépenses s'établit à 3 056 336 € HT, montant quasiment identique à celui du dernier bilan. Le montant cumulé des recettes est de 3 056 336 € HT, soit une légère augmentation correspondant aux produits financiers.

A noter que la délibération n° DL.2018-236 du 11 juin 2018 et l'avenant n° 2 à la convention de concession fixant les conditions particulières d'intervention entre la Ville d'Aix-en-Provence et la SPLA « Pays d'Aix Territoires » en découlant prorogent la durée de la convention de deux ans, soit jusqu'au 2 mars 2021.

En conséquence, je vous demande, mes Chers collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le Compte Rendu Financier Annuel pour l'année 2017 de la concession d'aménagement du Pôle Numérique/ SMAC Constance,

Présents et représentés	: 50
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 9
Suffrages Exprimés	: 41
Pour	: 41
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Gérard BRAMOULLÉ Alexandre GALLESE Sophie
JOISSAINS Stéphane PAOLI Jean-Marc PERRIN Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE Francis
TAULAN

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 AVRIL 2018**

.....

22. Ville d'Aix-en-Provence – Aménagement Pôle Numérique et SMAC de la Constance

22.1. CRAC 2017

Il est rappelé que la Ville d'Aix-en-Provence a confié à la S.P.L.A Pays d'Aix Territoires la mission d'aménager 5 ha de terrains lui appartenant dans le quartier Valcros de la Constance en vue d'y développer un Pôle Numérique au sens de l'appel à projet FRENCH TECH lancé par le gouvernement et d'y implanter une Salle de Musiques Actuelles (SMAC).

Le contrat de concession d'aménagement correspondant a été notifié à la S.P.L.A Pays d'Aix Territoires le 30 août 2013 pour une durée de 4 ans. L'avenant n° 1 notifié le 23.03.2017 a prolongé ce délai de 18 mois portant la durée de la convention à 5,5 ans.

NOTE DE CONJONCTURE – EXERCICE 2017

Occupation des terrains par les familles roms :

La Ville a fait appel de l'ordonnance du 13.11.2016 par laquelle le TGI d'Aix-en-Provence l'a déboutée de sa demande d'expulsion à l'encontre des familles roms installées irrégulièrement sur ses terrains. Malgré l'intervention volontaire à la cour d'appel de la S.P.L.A Pays d'Aix Territoires et de Voyage Privé Group (VPG) détenteur d'une autorisation de construire sur les terrains occupés, la cour d'Appel d'Aix-en-Provence a confirmé par arrêt du 15 juin 2017 l'ordonnance rendue par le Président du TGI.

En vue de défendre les intérêts publics et privés menacés, la commune a, d'une part, formé un pourvoi en cassation contre l'arrêt du 15.06.2017 et d'autre part recherché une solution transitoire à proposer aux familles roms.

Dans ce cadre elle a proposé aux familles de leur mettre à disposition pour une durée de 2 ans un terrain lui appartenant sur la Constance (partie des parcelles ID 47 et 48) aménagé à leur intention (raccordements eau et électricité, aménagement de sanitaires et d'une salle commune) en contrepartie de l'engagement des familles roms de libérer les lieux actuellement occupés.

Sans attendre la formalisation de l'accord par un protocole, la S.P.L.A a réalisé les travaux de démolition nécessaire et la Ville a réalisé les travaux de réhabilitation de la partie bâtie conservée pour y aménager les sanitaires et la salle commune, en vue d'une mise à disposition le 20 décembre.

Le bâtiment réhabilité a fait l'objet d'un incendie volontaire dans le weekend du 9 et 10 décembre ; une plainte a été déposée par la Ville.

Par ailleurs les riverains ont immédiatement manifesté leur opposition au transfert des familles roms sur ces terrains par pétition et conférence de presse sur site le 11 décembre.

Au 31.12.2017 les travaux sur ces terrains sont suspendus.

Promesse de vente Voyage Privé Group :

Par courrier du 22.12.2017 Voyage Privé Group a fait savoir à la S.P.L.A n'être pas en mesure de lever l'option sur la promesse unilatérale de vente de mars 2016 les conditions suspensives n'étant pas levées du fait de l'occupation des terrains par les familles roms.

Le délai de la promesse de vente a expiré le 28 décembre.

Travaux d'aménagement des terrains :

L'Ordre de Service de démarrage des travaux relatif au marché de VRD notifié à l'entreprise EIFFAGE en juillet 2016 n'a pas été notifié dans l'attente de la libération des terrains par les familles roms qui sont installées sur l'emprise de la voie à créer.

PERSPECTIVES :

- La négociation pour le déplacement des familles roms devrait aboutir en 2018.
- L'équipement public Salle de Musiques Actuelles (SMAC) doit être livré en fin d'année 2018.
- Cela nécessite la réalisation d'ici la fin de l'année de la voie et des réseaux de l'opération soit en totalité (si les familles roms sont déplacées) soit partiellement (l'occupation actuelles des terrains par les familles roms permet de réaliser la desserte de la SMAC). Il est donc prévu de donner l'Ordre de Service de démarrage des travaux relatif au marché de VRD en mai 2018.
- En terme de recettes bien que la promesse unilatérale de vente ait expirée, la vente à Voyage privé Group est toujours envisagée si les terrains se libèrent rapidement. Par prudence la recette correspondante a été inscrite en 2019 dans l'échéancier prévisionnel.
- Compte tenu de la dérive dans le temps de cette opération due à l'occupation des terrains par les familles roms il conviendra courant 2018 de prolonger le délai de la convention d'aménagement qui expire en mars 2019.

BILAN PREVISIONNEL ACTUALISE AU 31/12/2017

1- DEPENSES

Le montant cumulé des dépenses est en légère augmentation à 3 056 336 € H.T (+ 6 975 €): Les postes études, frais divers et honoraires ont été ajustés à la baisse en fonction des contrats passés.

Le poste frais financier est en hausse de 33 000 €. C'est le coût de l'emprunt de 1 100 000 € nécessaire pour financer les travaux de viabilisation de la SMAC dans l'attente de la libération des terrains par les familles roms et de la vente des terrains du Pôle numérique.

2- RECETTES

Le montant des recettes est en légère augmentation à 3 056 336 € H.T (+3 836 €) due au réajustement des produits financiers sur l'excédent de trésorerie.

3- RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation est à l'équilibre.

ECHEANCIER PREVISIONNEL ACTUALISE AU 31/12/2017

L'échéancier prévisionnel des dépenses et recettes a été actualisé sur les hypothèses suivantes :

- 📅 Libération des terrains par des familles roms en 2018.
- 📅 Signature en 2019 de l'acquisition des terrains à la Ville et de leur vente à VPG (qui suppose la libération des terrains par les familles roms).
- 📅 Réalisation de la viabilisation de l'opération en 2018.
- 📅 Mise en place d'un emprunt de 1 100 000 € pour financer les travaux de viabilisation en 2018 dans l'attente de la vente des terrains en 2019.

LC11 Ville d'Aix Pôle Numérique - Constance
CRAC 2017

Ligne	Intitulé	Bilan		Fin 2016	2017	2018	2019	Bilan
		Approuvé	Réalisé Total					
	RESULTAT D'EXPLOITATION	3 139	313 515	78 535	294 980	-1 543 300	1 229 805	0
	DEPENSES	3 049 361	341 821	273 965	67 856	1 543 820	1 170 695	3 056 336
1	ETUDES	40 000	35 900	35 900			1 150 000	35 900
2	ACQUISITIONS ET FRAIS LIÉS	1 150 000						1 150 000
3	TRAV/AUX	1 510 000	18 376	500	17 876	1 491 625	3 000	1 510 001
4	HONORAIRES	90 000	37 305	29 625	7 680	29 695		70 000
5	FRAIS DIVERS	48 000	38 879	38 879		6 000	1 195	46 074
6	PARTICIPATION AUX EQUIPEMENTS PUBLICS							
7	CHARGES FINANCIERES	1 361	1 362	1 362			16 500	34 362
8	REVLNERATIONS	210 000	210 000	167 700	42 300	16 500		210 000
	RECETTES	3 052 500	655 336	352 500	302 896	500	2 400 500	3 056 336
1	CESSIONS TERRAINS ET IMMEUBLES	2 400 000					2 400 000	2 400 000
2	PARTICIPATIONS	650 000	650 000	350 000	300 000			650 000
3	SUBVENTIONS							
4	AUTRES PRODUITS	2 500	1 847		1 847		500	1 847
5	PRODUITS FINANCIERS		3 489	2 500	989	500		4 489
6	REMBOURSEMENTS PREFINANCEMENTS							
	FINANCEMENT					1 100 000	-1 100 000	
	AMORTISSEMENTS	1 237 305	1 237 305	1 237 305			1 100 000	2 337 305
1	EMPRUNTS (REMBOURSEMENT)	1 237 305	1 237 305	1 237 305			1 100 000	2 337 305
110	Remboursement emprunt							
113	Remboursement Ligne Trésorerie							
2	AVANCES (REMBOURSEMENT)	1 237 305	1 237 305	1 237 305			1 100 000	1 100 000
3	TRESORERIE (SORTIES)							1 237 305
	MOBILISATIONS	1 237 305	1 237 305	1 237 305		1 100 000		2 337 305
1	EMPRUNTS (ENCAISSEMENTS)	1 237 305	1 237 305	1 237 305		1 100 000		2 337 305
110	Encaissement emprunt							
113	Encaissement Ligne Trésorerie					1 100 000		1 100 000
2	AVANCES (ENCAISSEMENTS)	1 237 305	1 237 305	1 237 305				1 237 305
3	TRESORERIE (ENTREES)							
	TRESORERIE				549 802	110 195	0	0
	Acompte VPG		240 000	240 000			-240 000	0
	TRESORERIE PERIODE	161 675	549 802	313 750	236 052	-439 607	-110 195	0
	TRESORERIE CUMUL				549 802	110 195	0	0

Les membres du Conseil d'Administration approuvent le présent compte rendu annuel à la collectivité.

Extrait certifié conforme
au procès-verbal du Conseil
d'Administration de la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES

Le Directeur
Jean-Louis VINCENT